

**ANNEXE**  
**PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS**  
**L'ENVIRONNEMENT**  
**(PPBE) 3<sup>E</sup> ÉCHÉANCE 2019-2023**

**Mise à jour au 23 mai 2022**

### **1) Cadre réglementaire**

La directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les états membres afin d'**éviter**, de **prévenir** ou de **réduire** les effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement. Sa transposition en droit français rend obligatoire la réalisation de Cartes de Bruit Stratégique (CBS) ainsi qu'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

La commune d'Auxerre disposant d'axes routiers supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an soit 8 200 véhicules par jour est concernée par la deuxième et troisième échéance de la directive qui impose aux collectivités d'établir un PPBE sur la base des CBS établies par l'Etat.

### **2) Objectifs**

Le PPBE a pour but de :

- réduire les niveaux de bruit des secteurs exposés,
- élaborer une politique de prévention pour les cinq années à venir.

Le programme d'actions du PPBE porte sur 9 voies communales définies par l'arrêté préfectoral n° DDT/SHBS/USR/2018/0068 du 13/12/2018 :

- Avenue Gambetta
- Avenue Haussmann
- Avenue Denfert-Rochereau
- Rue de Paris
- Place Robillard
- Place Charles Lepère
- Rue des Migraines
- Avenue Pierre de Courtenay
- Quai de la Marine

### **3) Révision du PPBE**

L'article 572-5 du code de l'environnement prévoit le réexamen des CBS et des PPBE tous les 5 ans.

Toutefois, les CBS du réseau routier communal d'Auxerre supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules approuvés par l'arrêté préfectoral n° DDT/SHBS/USR/2018/0068 du 13/12/2018 ne révèlent pas d'évolution notable par rapport aux CBS approuvées par l'arrêté préfectoral n° DDT/SECV/2013-0012 du 19/04/2013.

Le PPBE 2013/2018 de la commune d'Auxerre peut donc être reconduit en mettant à jour les actions engagées au cours des dix dernières années et celles programmées pour les cinq années à venir après une nouvelle information au public.

#### 4) Actions réalisées ces 10 dernières années

Action	Mesures	Coût estimé si possible
1. Avenue Gambetta	1 : conversion du carrefour à feux place Jean Jaurès en giratoire avec maintien d'un feu de régulation de trafic sur l'avenue Gambetta (2012). 2 : Modification du plan de circulation de l'avenue Gambetta en réalisant des voies affectées pour organiser des « tourne-à-gauche » en venant de la place Jean Jaurès (2005).	Non renseigné
2. Avenue Haussmann	1 : limitation de la vitesse à 30 km/h entre le n° 28 et n° 48 à la hauteur du collège et pose de coussins berlinois. 2 : réfection de la voirie avec création de pistes cyclables (80 % réalisé)	172 K€
3. Avenue Denfert-Rochereau	1 : limitation de la vitesse à 30 km/h et réalisation de plateaux ralentisseurs sur l'avenue Denfert-Rochereau au carrefour des avenues Hoche, Foch, Joffre et Denfert-Rochereau (2004). 2 : interdiction concernant la circulation des véhicules affectés aux transports de marchandises sur l'avenue Denfert-Rochereau (2009). 3 : réalisation d'un dépose-minute sur l'avenue Denfert-Rochereau devant le collège Denfert-Rochereau afin d'améliorer la circulation (2010). 4 : création d'un dépose-minute pour les bus de l'école Denfert Rochereau au niveau de l'Avenue Joffre.	570 K€
4. Rue de Paris	1 : réaménagement complet de la voirie de la rue de Paris, entre la rue Dampierre et la place des Cordeliers (2007). 2 : Expérimentation de réduction de la voirie.	Non renseigné
5. Place Charles Lepère/Robillard	1 : réaménagement complet de la place Robillard avec création de quatre places de stationnement minute (2009).	
6. Place Charles Lepère	Pas d'aménagement	Non applicable
7. Rue des Migraines	1 : aménagement des flux de circulation de la rue des Migraines, entre la rue Faidherbe et la rue de Belfort et création d'une voie de bus (2008).	200K€
8. Avenue Pierre de Courtenay	1 : Réfection totale de l'avenue Courtenay avec création de pistes cyclables.	Non renseigné
9. Quai de la Marine	1 : Réfection totale du Quai de la Marine (2013) 2 : création d'une zone de rencontre 20 km/h 3 : installation de ralentisseurs	1 700K€

#### 5) Actions programmées pour ces cinq prochaines années

Infrastructures	Mesures	Coût estimé si possible
1. Avenue Gambetta	1 : Projet commercial de 2500–3000m <sup>2</sup> rue Thiers, avenue Maréchal Juin avec création de parking et modification du plan de circulation sur le secteur. 2 : transformation du carrefour à feux Av. Gambetta/ Maréchal Juin en giratoire. 3 : transfert d'une partie de la circulation vers la rue de l'île aux plaisirs. 4 : mesures acoustiques au niveau des bâtiments.	(1, 2, 3) Ne sera pas réalisé avant 2023  4 – non réalisé
2. Avenue Haussmann	1 : réfection de la voirie.	Travaux en cours – fin prévue nov. 2022.
3. Avenue Denfert-Rochereau	1 : réfection des 20 % restants de la voirie en 2019.	270K€
4. Rue de Paris	1 : projet d'élargir les trottoirs sur toute la longueur. 2 : réfection de la voirie. 3 : réduire le stationnement. 4 : mesures acoustiques au niveau des bâtiments.	(1, 2, 3) Ne sera pas réalisé avant 2023  4 – non réalisé
5. Place Charles Lepère/ Robillard	1 : mesures acoustiques au niveau des bâtiments.	Non réalisé
6. Place Charles Lepère	1 : Projet de réaménagement de la place Charles Lepère – Surugue en 2020. Réduction de la circulation à une voie.	Opération annulée
7. Rue des Migraines	1 : réfection de la voirie.	Fait partiellement avec la gare routière
8. Avenue Pierre de Courtenay	1 : réfection de la voirie	Opération annulée
9. Quai de la Marine	1 : mesures acoustiques au niveau des bâtiments. 2 : réfection de la voirie	1 – non réalisé 2 – suppression des traversées en dallage